

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2017**

Madame Modde, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ville à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Ce document prend en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2016 à juin 2017. Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

## **Finalité 1 : lutte contre le changement climatique**

### ***Objectifs fixés par la Ville de Dijon :***

Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20 % l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020 en priorisant l'action autour des grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre que sont les déplacements de personnes, la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et le patrimoine de la collectivité et le développement des énergies renouvelables.

- Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre (lancement du Plan Climat Air Energie, les Maires s'engagent pour le climat, étude sur les îlots de chaleur urbain, mise en place de la plateforme de rénovation énergétique de Dijon Métropole Rénovéco, accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique de leur logement, réhabilitation thermique du parc des logements à loyer modéré, programme « Habiter mieux ») ;
- Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables (UIOM et réseau de chaleur urbain : passage en unité de valorisation énergétique, Centre d'exploitation et de maintenance vertueux, unité de cogénération à la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur, piscine du Carrousel, réduction des consommations énergétiques du parc informatique, gestion des équipements sportifs dijonnais) ;
- Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours (Délégation de Services Publics Mobilités, la mobilité des personnes âgées, la Ville à vélo, gestion connectée de l'espace public, promotion des modes alternatifs) ;

### ***Les perspectives :***

L'objectif pour la Ville de Dijon est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. La révision du plan climat énergie territoriale lancée en 2017 par Dijon Métropole sera l'occasion de fixer de nouveaux objectifs territoriaux à l'horizon 2030 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

## **Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

### ***Objectifs fixés par la Ville de Dijon :***

- Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité (abeilles in the city, parc de la Colombière labellisé, reconquête du vignoble dijonnais, agriculture périurbaine et autosuffisance alimentaire, délaissés urbains, maille verte et bleue locale) ;
- Accompagner le changement des pratiques (expérimentation collecte biodéchets, éco pâturage) ;
- Protéger et gérer durablement la ressource en eau (préservation du milieu naturel (réduction des déversoirs d'orages) prise de compétence de la gestion des eaux pluviales, GEMAPI).

### ***Les perspectives :***

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire.

### **Finalités 3 : Epanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations**

#### ***Objectifs fixés par la Ville de Dijon :***

- Promouvoir la démocratie participative (commissions de quartiers, conseil municipal d'enfants, charte des jardins partagés, animation jardinage au naturel, citoyens acteurs mobilisés, Latitude 21) ;
- Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous (charte du sport éco citoyen, boîtes à livres, laboratoire de l'action culturelle, permettre l'accès à la culture pour tous).

#### ***Les perspectives :***

2017 est l'année de l'élaboration du contrat local de santé. Dans le domaine culturel, un projet culturel qui contribue à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés sera élaboré ainsi que la construction de la politique événementielle et la valorisation dynamique du patrimoine.

### **Finalités 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations**

#### ***Objectifs fixés par la Ville de Dijon :***

- Renforcer le lien social et la solidarité (Label diversité RH, Réseau Monalisa, Contrat local de santé, contrat de ville, campagne propreté incivilités, réseau international de solidarité : Bourgogne coopération, projet « eau école santé » au Burkina Faso) ;
- Créer les conditions d'un développement durable (PLUIHD, Cité de la gastronomie, l'espace public du centre-ville repensé, éco quartiers : focus sur les éco quartiers de l'Arsenal, des Maraîchers et Montmuzard, Saint John Perse, labellisation quartier de la Fontaine d'Ouche).

2017 est aussi marquée par la mise en œuvre du Contrat de Ville récemment signé.

Les évolutions sociales et démographiques du territoire, pointées notamment dans l'analyse des besoins sociaux doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour de l'accompagnement des publics précaires, de la prise en compte du développement des familles monoparentales, de la réponse aux besoins d'une population vieillissante.

### **Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

#### ***Objectifs fixés par la Ville de Dijon :***

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique locale (ZGZD, réduction/détournement flux textiles, village de la réparation, soutien d'une recyclerie) ;
- Encourager l'éducation à l'environnement et la lutte contre le gaspillage alimentaire (une politique alimentaire vertueuse au sein de la restauration municipale, gourmet bag, accompagnement des lycées dans une démarche de tri anti gaspillage alimentaire, accompagnement du CROUS pour le tri contre le gaspillage alimentaire, discosoupe) ;
- Montrer l'éco responsabilité du service public (Plan Déplacement d'Administration, une e-administration, brigades vertes, centre de formation sur la nature en ville).

***Les perspectives :***

Pour la Ville de Dijon, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**